

## Korea Club Houdeng

### Article 1 – Objectifs du club

Le Korea Club Houdeng a pour mission de transmettre la pratique du taekwondo dans un cadre respectueux, éducatif et structuré, le club encourage le développement physique, mental et moral de ses pratiquants, dans le respect des valeurs fondamentales de l'art martial.

### Article 2 – Affiliation

Le club est affilié à l'ABFT (Association Belge Francophone de Taekwondo) et se conforme aux règlements nationaux et internationaux émis par celle-ci et par World Taekwondo (WT).

### Article 3 – Inscriptions et cotisations

- L'inscription est obligatoire pour accéder aux cours. Elle comprend :
  - Le document d'inscription à la fédération et le paiement de 40€.
  - Le paiement de la cotisation (mensuelle ou annuelle).
- Le paiement des cotisations doit être effectué durant la première semaine du mois ou de l'année, selon le choix de l'élève.
- Aucun remboursement n'est accordé sauf cas exceptionnel validé par le comité.
- Le club se réserve le droit de refuser l'inscription ou le renouvellement d'un pratiquant, en particulier :
  - Si l'enfant est jugé trop immature ou perturbateur.
  - S'il ne respecte pas les règles de discipline et de sécurité.
  - En cas de comportement agressif envers les autres.

### Article 4 – Engagement moral

Tous les pratiquants et leurs parents s'engagent à respecter les valeurs fondamentales du taekwondo :  
Courtoisie – Intégrité – Persévérance – Contrôle de soi – Esprit indomptable

### Article 5 – Respect des lieux et des personnes

- Le respect des locaux est obligatoire : vestiaires, douches et dojang doivent être maintenus propres et en bon état.
- Le comportement des adhérents doit rester respectueux envers toutes les personnes présentes dans et autour du club :
  - Professeurs, assistants, parents, visiteurs, concierges.
  - Membres d'autres clubs ou pratiquants d'autres disciplines, même en dehors de nos heures de cours.
- Toute attitude irrespectueuse, provocante ou nuisible peut entraîner des sanctions.

### Article 6 – Tenue et matériel

- La tenue réglementaire est le dobok propre, avec la ceinture correspondant au grade.
- Le club met à disposition du matériel uniquement pour les débutants, pendant leurs premières semaines.
- Chaque pratiquant est fortement encouragé à posséder son propre équipement de combat (casque, plastron, protège-tibias, avant-bras, coquille, protège-dents).
  - Ce matériel est vivement conseillé et plus hygiénique pour vos enfants ou vous-même.
  - L'oubli ou le refus de s'équiper peut restreindre la participation aux cours de combat.

## Article 7 – Comportement et discipline

- Une attitude correcte est attendue à tout moment : respect des consignes, discipline, entraide, politesse.
- Toute forme d'arrogance, d'agressivité, d'irrespect ou de violence verbale/physique est interdite.
- Des sanctions peuvent être appliquées en cas de comportement inapproprié : avertissement, exclusion temporaire, radiation définitive.
- Les parents s'engagent également à respecter les encadrants, à ne pas perturber le déroulement des cours et à soutenir leur enfant dans le respect des règles du club.

## Article 8 – Compétitions et championnats

- Le comportement des compétiteurs doit être exemplaire sur et hors des aires de combat.
- Le respect est dû à tous les acteurs de l'événement : coach personnel, coachs adverses, arbitres, adversaires et spectateurs.
- Chaque athlète est responsable de :
  - Vérifier sa catégorie (âge, grade, poids).
  - Être en ordre d'inscription et de paiement minimum une semaine à l'avance.
  - Fournir et utiliser son matériel conforme WT.
- Toute personne inscrite à un championnat qui :
  - Ne se présente pas, ou se désiste après la clôture des inscriptions doit obligatoirement s'acquitter des frais engagés.

## Article 9 – Passage de grade

- Les passages de grade sont organisés par le club, et ne sont pas obligatoire, selon les règles en vigueur.
- Pour être admis à un examen, l'adhérent doit :
  - Avoir participé à un nombre minimum de séances, fixé selon le grade.
  - Réussir un test physique et technique lié au niveau présenté.
- Le contenu du programme est défini par les encadrants et doit être connu de l'élève.

## Article 10 – Horaires, assiduité et retards

- Les horaires sont connus de tous et doivent être strictement respectés.
- La ponctualité est obligatoire. L'accès au tatami peut être refusé en cas de retard trop important ou trop répétitif.
- Toute absence prolongée doit être signalée au professeur.

## Article 11 – Matériel personnel

- Le pratiquant s'engage à acheter et entretenir le matériel nécessaire à sa progression et à sa sécurité.
- Le matériel de combat (approuvé WT) est indispensable pour les compétiteurs.

## Article 12 – Communication

- Le club utilise plusieurs canaux pour transmettre ses informations :
  - Site web, affichage, réseaux sociaux.
  - Messages directs (WhatsApp, SMS, e-mail), principalement réservés aux compétiteurs (inscriptions, convocations, annonces de championnat, etc.).
- Chaque adhérent (ou parent) est tenu de se tenir informé régulièrement.

## Article 13 – Acceptation du règlement

- L'inscription à Korea Club Houdeng vaut acceptation intégrale du présent règlement.
- Tout manquement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans aucun remboursement.